



Dispositif ayant pour objectif de promouvoir la pratique musicale en permettant aux jeunes dionysiens et dionysiennes de 3 à 18 ans et sous certaines conditions, d'accéder à la culture et à la vie associative grâce à une prise en charge municipale d'une partie du coût de l'inscription.

Cette démarche s'appuie sur l'axe 6 de la Charte des Associations.

Critères d'éligibilités (joindre une copie des documents) :

- ✓ Etre domicilié sur le territoire communal,
- ✓ Inscrire votre enfant (licence) dans une école de musique dionysienne signataire de la « Charte des Associations »,
- ✓ Enfants de 3 à 16 ans : bénéficié de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- ✓ 16 à 18 ans : famille dont le plafond de revenus ouvre droit à l'ARS,

- ▶ **L'aide (de 50 €) est limitée à une activité par an et par enfant.**
- ▶ **Le versement sera effectué directement sur le compte de l'association**
- ▶ **Remettre la fiche d'inscription au verso à l'association accompagnée des justificatifs suivants : ARS ou attestation CAF (mentionnant l'attestation de rentrée scolaire)**

PASS' MUSIQUE - Fiche d'inscription
Valable pour une seule activité par an et par enfant
(à retourner à l'association avant le 19/10/2025)

Nom et adresse du représentant légal :

Enfant 1

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association :

Visa de l'association

Enfant 2

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association :

Visa de l'association

Enfant 3

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association :

Visa de l'association

Enfant 4

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association :

Visa de l'association

Signature des parents